



Commune de Courtepin / secteur Villarepos

Adaptation du plan d'aménagement local (PAL) aux conditions d'approbation

Plan d'affectation des zones

Dossier d'approbation

Echelle 1:5'000

Mis à l'enquête publique dans la Feuille officielle n° _____ du _____
Adopté par le Conseil communal de Courtepin le _____
Le Secrétaire _____ Le Syndic _____

Approuvé par la Direction du développement territorial,
des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le _____
Le Conseiller d'Etat, Directeur _____

1 mars 2023

Mandat : 2221_1 cc
Document : 2221_Villarepos_acapp_aprx
Format : 84 x 65

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Amenagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 030 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch

Légende

Zones d'affectation

Zones à bâtir

- Zone centre (ZC)
- Zone résidentielle faible densité (RFD)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone libre (L)
- Zone spéciale "Electricité" (ELEC)
- Zone de gravière (GRAV)

Zones agricoles

- Zone agricole (AGR)

Autres zones

- Forêt

Eléments superposés

Secteurs superposés

- Espace réservé aux eaux
- Aire d'implantation
- Secteur à prescriptions particulières
- Secteur de danger naturel élevé
- Secteur de danger naturel modéré
- Secteur de danger naturel faible
- Secteur de danger naturel indicatif
- Secteur de danger naturel résiduel

- PN 2 Périmètre de protection de la nature

Eléments protégés superposés

Boisements hors-forêt protégés en zone à bâtir :

- Arbre
- Haie
- Vergers
- Chemin IVS protégé; catégorie 1
- Immeuble protégé; catégorie 1
- Immeuble protégé; catégorie 2
- Immeuble protégé; catégorie 3

Autres éléments superposés

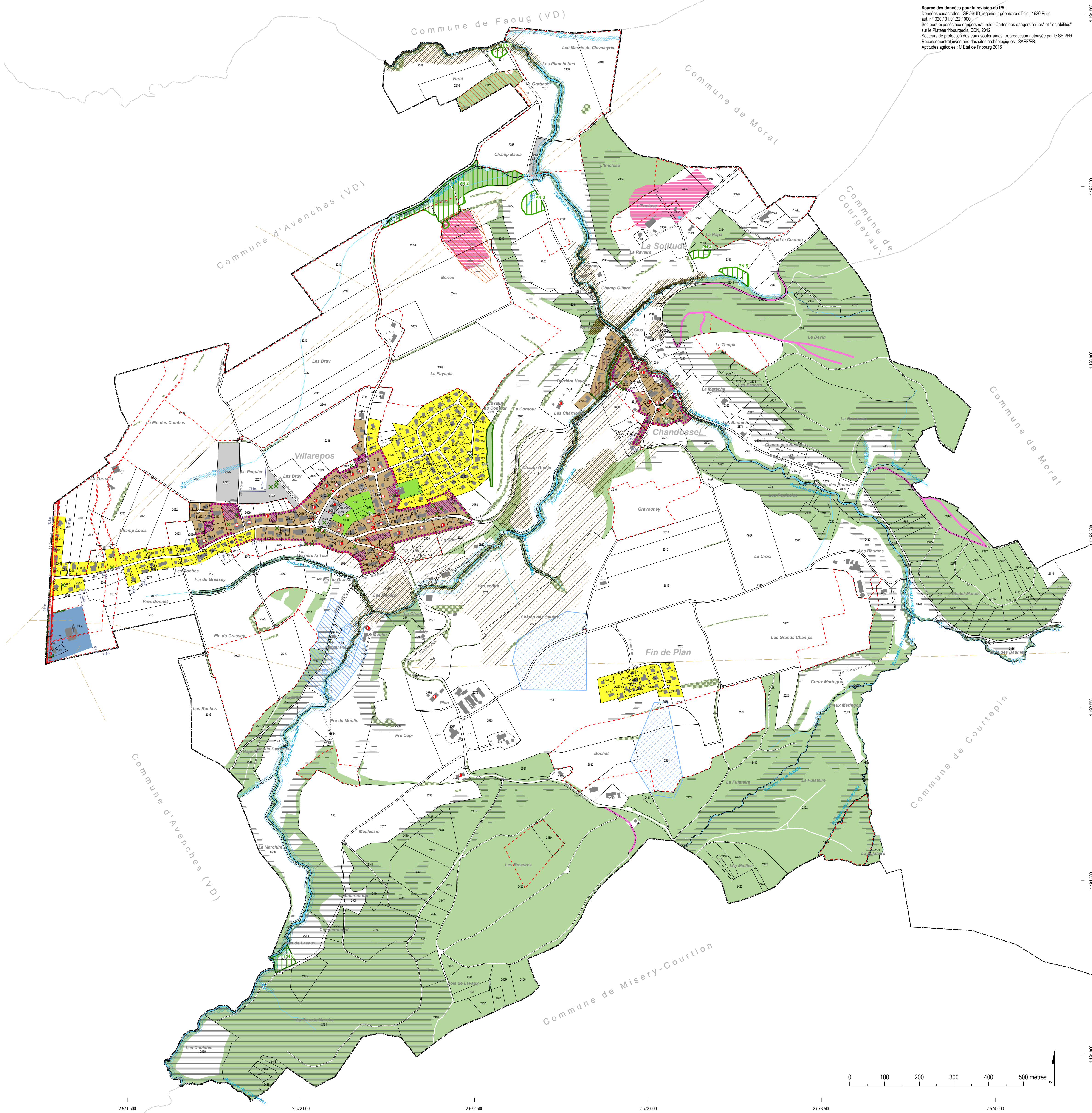
- Distance min. de construction à la forêt dérogeant aux 20 m réglementaires

Périmètres superposés

- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre de protection archéologique
- Périmètre archéologique

Informations indicatives

- Bâtiment
- Bâtiment souterrain
- Constatation de la nature forestière
- Surface boisée hors aire forestière
- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau sous tuyau
- Zone « S » de protection des eaux souterraines légalisée
- Zone « S » de protection des eaux souterraines provisoire
- Site pollué : site de stockage
- Stand de tir : ligne de tir
- Ligne à haute tension (Groupe E)
- Poste de transformation électrique



Source des données pour la révision du PAL
Données cadastrales : GCSOUD, ingénieur géomètre officiel, 1630 Bule
aut. n° 020 / 01.01.22 / 000
Secteurs exposés aux dangers naturels : Cartes des dangers "crues" et "instabilités"
sur le Plateau fribourgeois, CON 2012
Secteurs de protection des eaux souterraines : reproduction autorisée par le SEnFR
Recensement et inventaire des sites archéologiques : SAEF/FR
Aptitudes agricoles : © Etat de Fribourg 2016

